

Rapport annuel 2019



Sommaire

Message du Conseil d'administration	3
Chiffres clés 2019	5
La CPEV en 2019	6
Effectifs et prestations	
Placements et performance	
Degré de couverture	
Parc immobilier	
Gouvernance	14
Développement durable	15

Message du Conseil d'administration

Dans son message introduisant le rapport de gestion 2018 de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), le Conseil d'administration mettait en exergue la grande volatilité des placements, dans un environnement très incertain. Les marchés avaient baissé en fin d'année et dégagé ainsi des résultats négatifs des placements mobiliers, avant de se ressaisir dès le début de 2019. Cette tendance s'est poursuivie, de sorte qu'au 31 décembre dernier, nous bouclons un excellent exercice ... avant que 2020 nous prenne à froid avec les effets financiers du coronavirus (COVID 19).

C'est le jeu du rythme annuel de reddition des comptes. Le moment auquel une « photographie » complète de la situation financière de notre Caisse de pensions doit être prise est ainsi fixé à l'avance, à intervalles réguliers, sans tenir compte du timing des revirements de tendance sur les marchés. Nous devons donc commenter un constat alors même que nous traversons une crise majeure qui le chamboule. En faisant ainsi le bilan, aux sens propre et figuré, de l'exercice 2019, le Conseil d'administration ne peut que se réjouir de la performance obtenue et remercier vivement Retraites Populaires, gérante de la Caisse, de ses services.

À fin 2019, tous les placements ont évolué positivement. C'est surtout vrai des actions, mais les obligations en portefeuille ont aussi été portées par cette tendance favorable, dans un contexte inattendu de nouvelle baisse des taux d'intérêt. Les investissements directs de la Caisse dans le secteur immobilier ont apporté le rendement prévu, certes moins élevé que celui des titres, mais plus stable. La performance de ces placements dans la pierre est en outre embellie par la comptabilisation de leur réévaluation, effectuée au terme de cet exercice. À l'avenir, une telle réévaluation se fera elle aussi annuellement, pour suivre de plus près l'évolution des paramètres financiers dans cet univers d'investissement.

La tâche du Conseil d'administration consiste non seulement à veiller à l'efficience des placements jour après jour, mais aussi à cultiver une vision à long terme indispensable à la bonne marche de l'institution de prévoyance. Toujours dans le domaine des placements, il s'agit de se positionner sur la moyenne des revenus qu'on peut en attendre, exercice après exercice, ce qui aura une incidence sur le taux d'intérêt technique à fixer, lequel doit être déterminé en prenant en compte une marge de sécurité et le besoin lié à l'augmentation de l'espérance de vie. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a décidé en 2019 que la nouvelle directive DTA-4 émise par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions constituerait la référence pour chaque expert d'institution de prévoyance, qu'il soit membre ou non de cette Chambre, en vue de recommander le taux technique adéquat. Cette directive fixe un mode de calcul plutôt schématique d'une borne supérieure du taux technique, sur la base du rendement de placements considérés comme tout à fait sûrs, à savoir le taux d'intérêt lissé des obligations de la Confédération à 10 ans. Elle conçoit toutefois qu'on puisse s'éloigner du résultat de ce calcul pour déterminer le taux technique recommandable, en fonction des caractéristiques concrètes des placements de l'institution de prévoyance, tout en tenant compte de la structure d'âges des assurés et de la fidélité à cette institution des employeurs affiliés.

De l'avis des experts, la voie tracée par cette directive est incontournable : les taux techniques doivent être revus à la baisse et demeurer bas, aussi longtemps que les taux d'intérêt ne se sont pas notablement ressaisis. Les cours des actions sont en principe soutenus par cet afflux d'argent bon marché, mais leur récente dégringolade dans le contexte de la crise due au coronavirus COVID-19 est venue rappeler que rien n'était acquis à cet égard. Quant à la structure des âges de son effectif, la Caisse a franchi en 2019 un seuil symbolique : elle compte désormais moins de deux assurés actifs pour un pensionné, alors que ce ratio était encore de 2,2 en 2010. Il s'agit également d'une tendance à long terme.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration doit aménager, dans la mesure des moyens à disposition, le cadre qui permettra une nouvelle baisse du taux technique de la Caisse, après celle intégrée dans le plan de financement établi en 2018. Dans le bouclage des comptes 2019, le Conseil a ainsi décidé de renforcer la

provision pour abaissement futur du taux technique. Pour une bonne part, cette opération a pu être financée grâce au gain comptable procuré par la réévaluation susmentionnée du parc immobilier de la CPEV.

Alors que les marchés boursiers sont soumis à une volatilité sans précédent, il est essentiel de se concentrer sur la satisfaction des objectifs à long terme. À l'égard de la politique des placements, cette vision à long terme se concrétise avec la prise en considération des critères Environnement/Social/Gouvernance (ESG), autrement dit le choix d'investissements socialement responsables (ISR), dans l'optique du développement durable. Convaincu du bien-fondé de cette approche, le Conseil engage résolument notre institution de prévoyance dans ce sens, sans perdre de vue l'accomplissement de sa mission qui est de fournir des prestations de retraite, d'invalidité et de survivants.

Plus que jamais, la bonne gouvernance de la CPEV, comme de toute institution de prévoyance, suppose donc de concilier les impératifs du présent avec les contraintes du futur. Pour illustrer les options prises, à l'attention des assurés comme des employeurs affiliés, le rapport de gestion de notre institution de prévoyance fait peau neuve cette année. Sa nouvelle forme, digitale, a été conçue de manière à rendre plus accessibles les informations importantes concernant la CPEV. Nous vous souhaitons une agréable découverte de ce support de communication revisité.

Pour le Conseil d'administration,
Stephen Sola, Président
Michèle Mottu Stella, Vice-présidente

Chiffres clés 2019

72,3

Degré de couverture (%)

13,6

Performance nette (%)

2,5

Taux technique (%)
(2,2% en tenant compte des provisions)

13,6 Mia

Fortune au bilan (CHF)

37'562

Assuré-e-s actifs-ves

18'987

Pensionné-e-s

1,98

Ratio actifs/pensionnés (%)

48,4

Niveau de réserve de fluctuation de valeur
(en % de l'objectif fixé)

La CPEV en 2019

Effectifs et prestations

Evolution des effectifs

A fin 2019, la CPEV compte un total de 56'549 membres. La majorité des assurés actifs est employée par l'Etat de Vaud, y compris les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne. Au total, le personnel de 15 employeurs est affilié à la Caisse.

Durant l'année écoulée, la progression des assurés actifs a été de 937 personnes, soit de 2,56% par rapport à 2018. Le nombre de pensionnés a pour sa part augmenté de 639 personnes (+ 3,48%). L'effectif des pensionnés est composé principalement de 66,9% de retraités.

[Le mouvements des membres par effectif est détaillé au point 2 des comptes annuels.](#)

Les âges moyens des assurés actifs et des pensionnés sont stables par rapport aux années précédentes. En 2019, l'âge moyen des assurés actifs atteint 43 ans et 10 mois (2018 : 43 ans et 9 mois). A noter que la majorité des bénéficiaires de rente de retraite sont aujourd'hui âgés de plus de 71 ans et 2 mois.

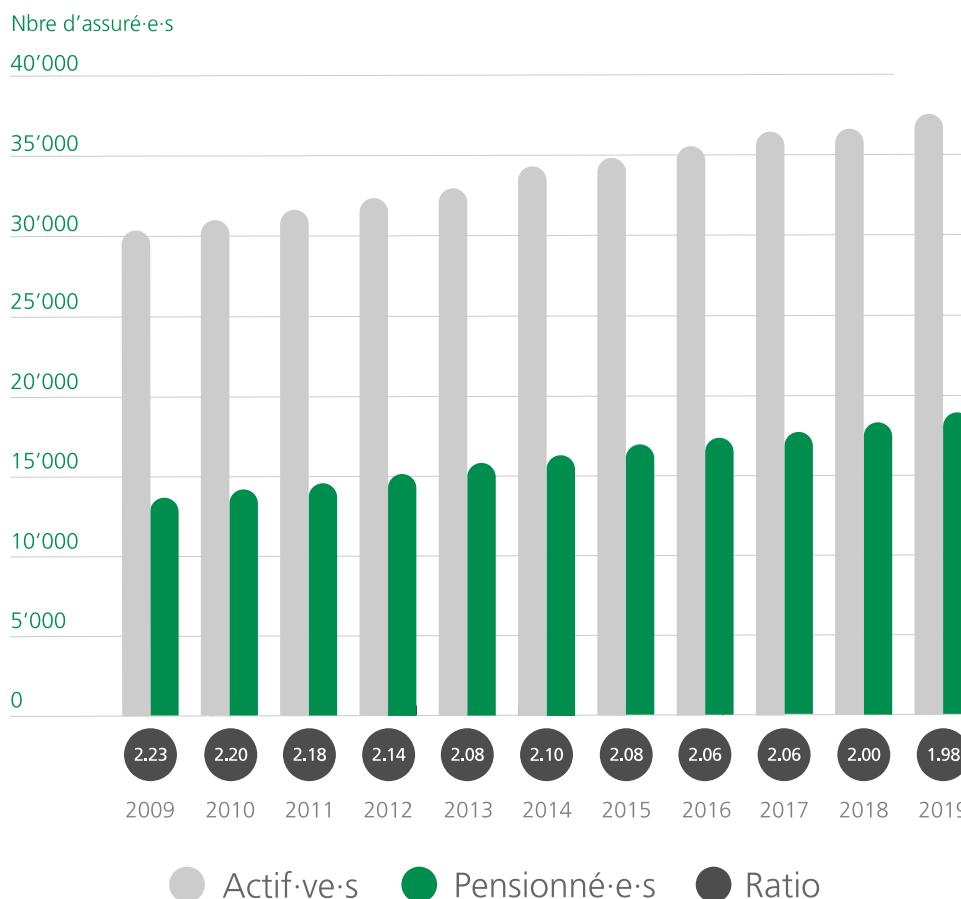
En ce qui concerne l'âge moyen de départ à la retraite, il augmente de 3 mois par rapport à 2018 pour passer à 62 ans et 8 mois à fin 2019. En dix ans, cet âge a progressé d'une année et 5 mois.

Effectifs au 1er janvier 2020	Actif-ve-s	Pensionné-e-s
Femme	24'018	10'929
Homme	13'544	6'814
Enfant	/	1'244
Total	37'562	18'987
Nombre total d'assuré-e-s		56'549

Ratio actifs/pensionnés

Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) a tendance à diminuer ces dernières années. En 2019, pour la première fois, il passe en dessous de deux assurés actifs pour un pensionné.

Evolution ratio actifs/pensionnés



Prestations et ressources

Les ressources totales pour l'année 2019 s'élèvent CHF 881,6 millions, soit 71,5 millions de plus par rapport à 2018. Cette augmentation plus marquée que les années précédentes s'explique en partie par une hausse des apports de libres passages des assurés entrants. A noter que les ressources sont composées principalement des cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 666,1 millions).

La Caisse a versé CHF 653,7 millions de rentes. Les rentes de retraite représentent plus de 77 % de ce total. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 225,8 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représentent les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CPEV durant l'année écoulée s'élèvent à CHF 879,5 millions.

Plus de détails figurent dans les comptes annuels, rubrique Comptes d'exploitation.

Placement et performance

Rétrospectives des marchés

L'année 2019 a été marquée par une forte progression dans toutes les classes d'actifs, à l'exception des liquidités. Les actions ont ainsi effacé en quelques mois les pertes de 2018 pour se maintenir au plus haut tout au long de l'année et terminant entre 20 % à 30 %. Quant aux obligations, celles-ci présentent également des performances annuelles largement positives, de l'ordre de 5 % à 10 %.

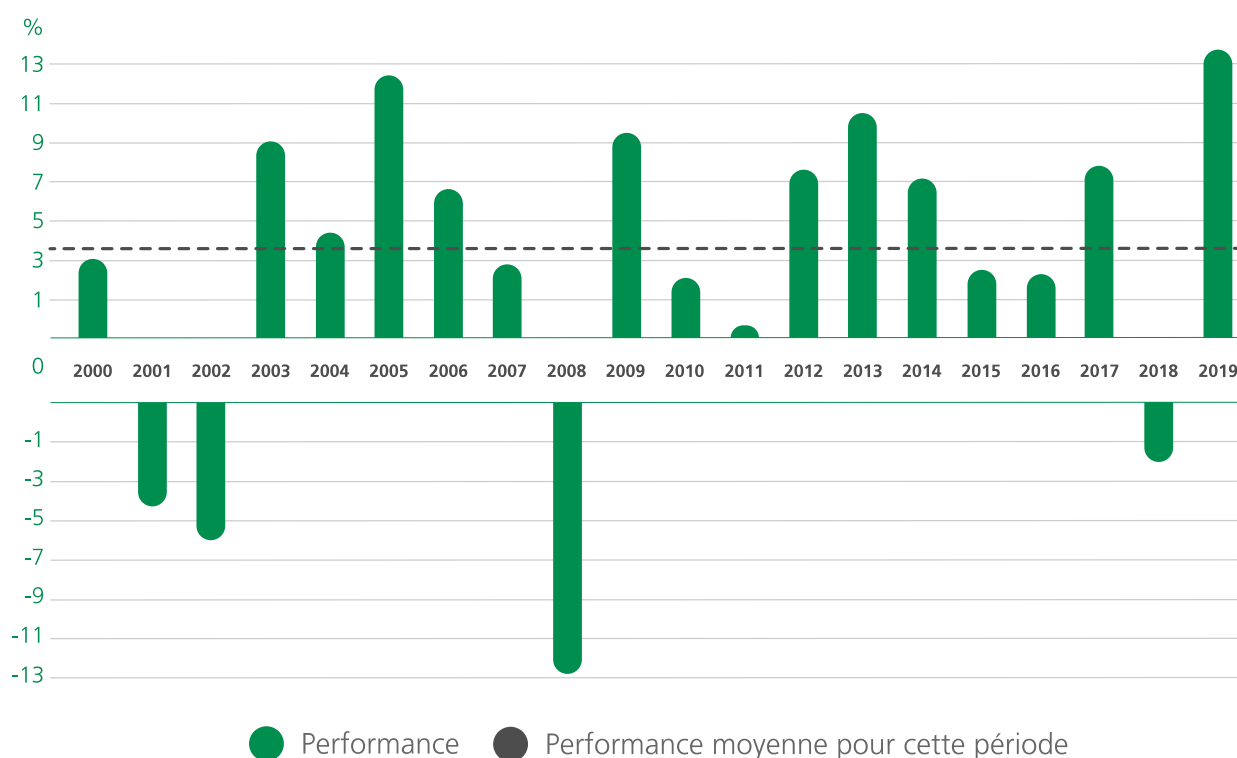
Ce résultat spectaculaire s'explique surtout par le soutien des politiques monétaires mises en place, en particulier aux États-Unis. Le caractère exceptionnel de 2019 ne doit toutefois pas préjuger des performances futures, comme le montre la forte volatilité en début d'année 2020 suite à la propagation du virus Covid-19.

Performance 2019

Grâce à l'excellente tenue des marchés, la CPEV affiche une performance globale nette de **13,6 %** (contre **-2,8 %** en 2018).

Ce résultat positif inclut l'effet de la réévaluation à la hausse de la valeur du parc immobilier (impact global + 3,8 %).

Evolution de la performance

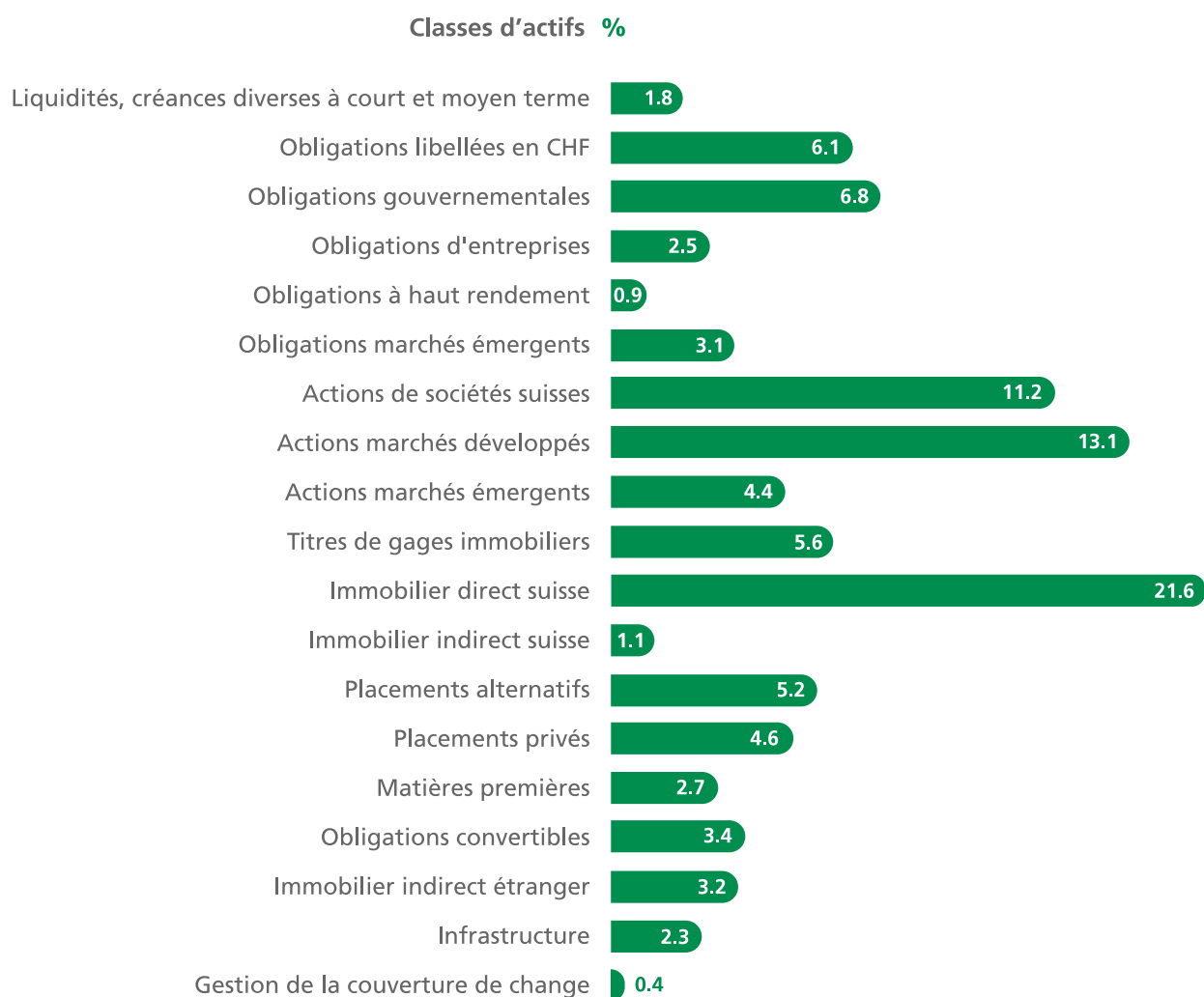


Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CPEV comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse.

Plus d'explications relatives aux placements disponibles au point 6 des comptes annuels.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2019



Degré de couverture

Degré de couverture à fin 2019

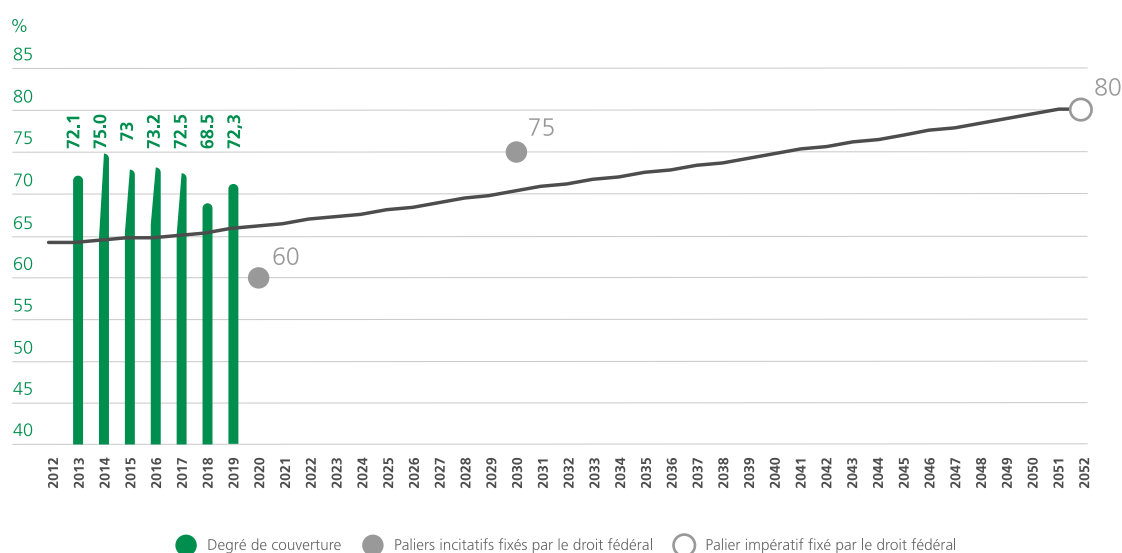
Le degré de couverture (ou taux de couverture) correspond au rapport entre la fortune de la Caisse et ses engagements auprès des assurés et pensionnés.

En tant que caisse de pension publique, la CPEV n'est pas tenue d'avoir un degré de couverture de 100%. Néanmoins, la législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année.

A fin 2019, le degré de couverture enregistré est de 72,3%, soit au-dessus des 67,0% fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation.

Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.

Evolution du degré de couverture



Parc immobilier

Evolution du patrimoine

Alors que la demande en logements locatifs de petite taille augmente, la recherche d'objets à loyer raisonnable reste soutenue. Ceci explique un taux de vacance légèrement inférieur à la moyenne cantonale pour les appartements du parc immobilier de la CPEV. Intégrant cette tendance, le développement de l'offre locative s'est donc poursuivi en 2019 tout en veillant à ce que celle-ci réponde à ses engagements et aux besoins prépondérants de la population.

La CPEV continue à entretenir son parc de manière durable en s'appuyant notamment sur un outil d'évaluation ESG (environnemental, sociétal et de gouvernance) dans le but d'améliorer durablement son impact lors de la programmation et l'exécution de travaux. Fidèle à cette approche de gestion et de rénovation responsables, la Caisse a procédé à la réhabilitation de l'enveloppe et à la réfection des locaux communs et techniques de quatre bâtiments à Vevey, Yverdon-les-Bains, Cossonay et Orbe.

Cette vision durable s'intègre également dans l'approche de développement qui participe à la diversification des investissements et à la stabilisation des rendements. Dans ce sens, CPEV est devenue propriétaire de 4 immeubles sis au chemin des Berges à Chavannes-près-Renens, comprenant 58 logements.

Avec les acquisitions réalisées à Chêne-Bourg (GE), Perly (GE) et Yvonand, la mise en exploitation de 6 immeubles de 63 logements à Palézieux et 12 logements réalisés dans le cadre de rénovations d'immeubles (surélévation, transformation, etc.), l'offre locative de la CPEV s'est enrichie de 202 appartements en 2019. Une croissance qui va se poursuivre en 2020 puisque 143 logements sont en cours de construction à Lausen (BL), Yverdon-les-Bains et Cossonay.

Patrimoine de la CPEV en 2019

276

Immeubles

8'011

Appartements

0,49

Taux de logements disponibles (%)

202

Nouveaux appartements intégrés au parc

Coup de projecteur

Le projet Vortex

Projet spectaculaire à tous points de vue qui associe les besoins de la CPEV aux besoins grandissants des Hautes écoles en matière de logements pour étudiants, le chantier du bâtiment Vortex à Chavannes-près-Renens s'est achevé en octobre 2019 en respectant un calendrier particulièrement ambitieux.

Les espaces de cette réalisation, conçus pour loger à terme 1'000 étudiants et hôtes académiques, ont connu à cette occasion une première mise en exploitation temporaire. Les représentants de la CPEV ont procédé, en présence de trois Conseillers d'État, à la remise officielle des clés du bâtiment au Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020.

En effet, avant d'accueillir son public estudiantin dès la rentrée 2020, la structure a permis l'hébergement des quelque 1'800 athlètes et accompagnants participant aux troisièmes olympiades de la jeunesse organisées à Lausanne et dans des stations vaudoises, grisonnes et françaises en janvier dernier. Un événement à la hauteur d'un projet exceptionnel, fruit d'un partenariat public-privé qui représente pour la CPEV un investissement de CHF 156 millions.



UN INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Si le projet Vortex impressionne par son audace et son envergure, il n'en demeure pas moins en complète conformité avec la politique d'investissement de la CPEV. Il assure l'obligation de rendement de la caisse tout en permettant d'investir dans l'économie locale.

Pensé pour durer, Vortex participe également au rayonnement du Canton bien au-delà de ses frontières.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

1200 panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit, permettant de garantir 25% de la consommation électrique du bâtiment.

Concernant la production de chaleur, eau et chauffage, elle se réalise via des pompes à chaleur qui utilisent comme énergie les calories de l'eau du lac.



Gouvernance

Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 8 membres (4 représentant-e-s des employeurs et 4 représentant-e-s des assuré-e-s) . Il constitue l'organe de conduite stratégique de la CPEV.

En 2020, les assuré-e-s de la Caisse éliront les membres de l'Assemblée des délégués pour la prochaine législature, assemblée qui élira ensuite parmi les assuré-e-s et les pensionné-e-s leurs représentants au sein du Conseil d'administration.

Suite au décès de M. Christian Budry en janvier 2020, un-e nouveau/elle représentant-e des employeurs sera nommé-e par le Conseil d'Etat.

Composition du Conseil d'administration au 1er janvier 2020

Président – Stephen Sola *

Vice-présidente – Michèle Mottu Stella **

Membre – Michel Berney *

Membre – Christian Budry ** (décédé le 4 janvier 2020)

Membre – Gloria Capt **

Membre – Yves Froidevaux *

Membre – Fabrice Ghelfi **

Membre – Alain Martin *

Secrétaire (hors Conseil) – Alexandre Bernel

Secrétaire suppléant (hors Conseil) – Jean Daniel Martin

* représentant-e des assuré-e-s

** représentant-e des employeurs

Développement durable

La CPEV s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici.

En 2019, elle a notamment exclu de son portefeuille actions les investissements dans le charbon et publié un état de sa démarche. Lors de rénovations, une attention particulière est notamment portée à améliorer le bilan énergétique des immeubles. La Caisse entend poursuivre sur cette voie et élaborer une stratégie climatique.

Engagement actionnarial

Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière ESG.

Intégration ESG

Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.

Inclusion

Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.

Exclusion

Exclure du portefeuille certains titres.

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à une newsletter qui vous tiendra informé de l'actualité de la CPEV.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
info@cpev.ch
www.cpev.ch

Gérée par

Retraites Populaires
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch